

**SYNDICAT AZUR**  
**REGLEMENT COMPLET DU JEU « Découvre mon poids »**  
**FORUM 0 DECHET DU SYNDICAT AZUR**  
**SAMEDI 3 JUIN 2023**

**Article 1 : Organisateur et durée du jeu gratuit**

Le Syndicat Azur, établissement public en charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers pour les villes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine, dont le siège se situe au 2 rue du chemin vert à Argenteuil organise un jeu- intitulé « Découvre mon poids ». Le jeu se déroule sur une journée, lors de l'évènement Forum 0 déchet organisé par le syndicat Azur, le samedi 3 juin 2022 de 10h à 17h.

**Article 2 : Conditions de participation au jeu**

**Le jeu est gratuit** et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résident en France.

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement disponible sur le site internet du syndicat Azur et affiché le jour du jeu au niveau de l'accueil de l'évènement.

Le jeu est limité à une seule participation par foyer. La participation au jeu est strictement personnelle et nominative. Le bulletin de participation est disponible gratuitement au niveau de l'accueil, il doit être déposé dans l'urne « unique » durant la période d'ouverture du jeu à savoir entre 10h et 16h30.

Le personnel et les familles du personnel du Syndicat Azur ne peuvent participer au jeu.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entrainera la nullité de la participation du participant.

**Article 3 : Principe et déroulement du jeu**

Ce jeu se déroule comme suit :

-une urne est installée physiquement au niveau de l'accueil à l'entrée du Forum 0 déchet de 10h à 16h30.

-pour jouer, le participant doit soupeser le panier garni mis en jeu, se trouvant également à l'accueil et remplir un bulletin papier officiel à compléter avec l'ensemble des informations demandées qui sont : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, ville et le poids estimée du panier garni mis en jeu. Il doit ensuite déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

En l'absence des informations obligatoires demandées ou en cas de fourniture d'informations incorrectes, incomplètes ou inexactes, l'inscription au Jeu ne pourra être prise en compte.

Une fois le Jeu terminé, un représentant du Syndicat Azur procédera à l'analyse des résultats.

**Article 4 : Désignation des gagnants**

Le gagnant sera la personne ayant trouvé le poids du panier mis en jeu. Si aucun participant ne trouve le poids exact du panier, le gagnant sera le participant ayant donné un poids se rapprochant au plus près du poids réel du panier mis en jeu.

En cas d'ex aequo, c'est-à-dire si plusieurs participants ont indiqué le poids exact ou le même poids au plus proche du poids réel du panier, l'organisateur procédera à un tirage au sort entre les personnes concernées.

### **Il n'y aura qu'un seul gagnant.**

L'organisateur du Jeu avertira le gagnant par téléphone et le lot sera remis en main propre au gagnant par un représentant du Syndicat Azur.

### **Article 5 : Le lot mis en jeu**

Le gagnant du jeu, tel que désigné à l'article 4 se verra attribuer le panier garni mis en jeu.

Le panier garni comprend les éléments suivants :

- Un panier en osier
- Deux lots de sacs à vrac
- Deux sacs en tissus réutilisable Azur
- 4 Eco-cups Azur
- Une gourde en verre Azur
- Trois bocaux en verre avec couvercle en bambou (contenant des pâtes, du riz et des bonbons)
- Une brosse avec une tête changeable et une tête de rechange
- Un produit vaisselle solide
- Un pain de savon de Marseille
- Un lot de couvercle à plat en tissus réutilisable
- Set de 6 carrées démaquillants + filet de lavage
- Infuseur à thé réutilisable
- Lot de 4 pailles en acier + brosse
- Un shampoing solide bio
- Une éponge réutilisable
- De la documentation Azur et zéro déchet

### **Article 6 : Remise du lot**

L'organisateur contactera uniquement par téléphone le gagnant du lot à l'issue de la clôture du jeu et l'informerá sur la remise de son prix. Aucun appel téléphonique ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seul le gagnant est contacté.

Le gagnant aura jusqu'au vendredi 9 juin à 16h30 pour récupérer son lot en se déplaçant dans les locaux du syndicat Azur situé au 2 rue du chemin vert à Argenteuil. Il devra contacter le secrétariat du syndicat Azur au 01.34.11.70.31 pour fixer un rendez-vous afin de se voir remettre le lot en main propre.

### **Article 8 : Utilisation et protection des données personnelles des participants**

Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu et sont indispensables pour participer à celui-ci. Suite à la clôture du jeu et une fois le gagnant désigné, aucune information personnelle collectée des participants ne sera conservée.

### **Article 9 : Accessibilité et consultation du règlement**

Le règlement peut être consulté librement depuis le site internet du Syndicat Azur. Il est également affiché au niveau de l'urne de participation au jeu au niveau de l'accueil lors du Forum 0 déchet 2023.

### **Article 10 : Loi applicable**

Le présent règlement est soumis à la loi française applicable aux jeux et concours.